

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2023 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/EB

N° 003087

Ressources humaines
- Création de postes
dans le cadre de
l'avancement, de la
promotion interne et
de la réussite au
concours

Affiché le :

VOTES POUR: 30

VOTES CONTRE: 0

ABSTENTION(S): 0

Le Mardi 12 Décembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION: M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

<u>ABSENTS</u>: Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20231212-003087-DE Date de réception préfecture : 18/12/2023 Vu, le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L.313-1;

Vu, le tableau des emplois ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Crée, les emplois permanents à temps complet suivants :

Grades	Nombre
Adjoint administratif Principal 1ère classe	3
Adjoint d'animation Principal 1ère classe	3
Adjoint du patrimoine Principal 1ère classe	1
Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe	1
Agent de maîtrise	2
Adjoint technique Principal 1ère classe	1
Technicien Principal 2ème classe	1

Supprime, les emplois permanents à temps complet suivants :

Grades	Nombre
Adjoint administratif	2
Adjoint administratif Principal 2ème classe	2
Rédacteur	1
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	3
Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe	1
Adjoint technique	4
Adjoint technique Principal 2ème classe	5
Technicien	1
Gardien-Brigadier	2

Adopte, la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 13 décembre 2023.

Autorise, Madame le Maire à signer les actes de recrutement et tous les documents afférents à la présente décision.

Dit, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents sont inscrits au budget primitif en section de fonctionnement, au chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE Frédérique SACCO

> Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20231212-003087-DE Date de réception préfecture : 18/12/202

LE MAIRE

From que ARNAUD-DELOY